

Procès-verbal

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION



PROCES-VERBAL N°20/03

Conseil d'administration
Le 9 SEPTEMBRE 2020 – 19h00
Salle du Conseil – Mairie du Plessis-Pâté – Le Plessis-Pâté

Présents (17) :

M. BRAIVE Eric

M. CHOLLEY François

M. CORZANI Olivier

M. FRAYSSE Gilles

M. LAMOUR Alain

M. MATT Edouard

M. TANGUY Sylvain

Mme DELMOTTE Kim

Mme DURANTON Marianne

Mme FLORETTE Aline

Mme LEGUICHER Fabienne

Mme MAYEUR Véronique

Mme RIGAULT Sophie

Titulaire : Emmanuel DESERT

Titulaire : Philippe ISENBECK

Titulaire : Nicole ESTEVE

Titulaire : BERNARD LEBEAU

Excusés (2) :

M. BERAUD Christian

M. ROGER Philippe

Participant (5):

Gilles PUJOL, Directeur Général

Barka OTMANE

Philippe PRIEUX

Frédéric REBOURS
Phillip ROBERT

Monsieur Edouard MATT, président du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

1) L'installation du conseil d'administration de la régie publique Eau Cœur d'Essonne :

Madame Véronique Mayeur est proclamée Présidente du conseil d'administration de la régie publique de l'eau de cœur d'Essonne Agglomération.

Monsieur Sylvain TANGUY propose sa candidature.

Madame ESTEVE demande si un représentant associatif peut se porter candidat pour l'élection du vice-président ?

Madame MAYEUR indique que cela est indiqué dans les statuts de la régie et que seuls les élus représentants de l'Agglomération Cœur Essonne sont éligibles.

Monsieur BRAIVE apporte comme précision que les élus sont pénalement responsables de la régie.

Monsieur Sylvain TANGUY, est proclamé vice-président du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération.

Délibération approuvée par 17 administrateurs présents ou représentés

2) Délégations du conseil d'administration au directeur :

Le conseil d'administration décide de déléguer au Directeur les attributions suivantes :

- Créer, sur avis conforme du comptable, des régies d'avances et de recettes, dans le respect des dispositions réglementaires applicables ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des montants prévus pour les procédures formalisées et dans le cadre d'une entité adjudicatrice au sens des articles L.1212-1 et L.1212-3 du Code de la Commande Publique ;
- Attribuer des marchés publics dont la valeur est inférieure aux seuils de procédures dites « formalisées » applicables pour les entités adjudicatrices (montants révisés par décret tous les 2 ans au 1er janvier).

Monsieur CHOLLEY souhaite qu'il soit rajouté à la délibération en complément pour « les marchés importants une présentation et une discussion seront évoquées préalablement en groupe de travail ».

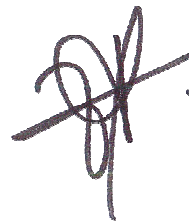
Délibération approuvée par 17 administrateurs présents ou représentés

La séance est levée à 21h30.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge
Le 5 octobre 2020

La Présidente

Madame Véronique MAYEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

C.A. du :
09.09.2020

Objet : Installation du conseil d'administration de la régie publique Eau Cœur d'Essonne

Délibération
N° 2020.10

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présents : 17

Représentés : 2

Pour : 19

Contre : 0

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°18.150 en date du 26 juin 2018 du Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts modifiés de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération concordante de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération, approuvant les statuts modifiés,

Vu les statuts modifiés de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération et notamment les articles 4 à 7,

Vu la délibération N°20.041 du 16 juillet 2020 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Délibère, et

Proclame Madame Véronique MAYEUR présidente du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération et la déclare installée.

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 30 juillet 2020, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle du conseil de la Mairie du Plessis-Pâté - Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PATE sous la Présidence de Monsieur MATT Edouard doyen de la séance.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (17) :

M. BRAIVE Eric
M. CHOLLEY François
M. CORZANI Olivier
M. FRAYSSE Gilles
M. LAMOUR Alain
M. MATT Edouard
M. TANGUY Sylvain
Mme DELMOTTE Kim
Mme DURANTON Marianne
Mme FLORETTE Aline
Mme LEGUICHER Fabienne
Mme MAYEUR Véronique
Mme RIGAULT Sophie
Titulaire : Emmanuel DESERT
Titulaire : Philippe ISENBECK
Titulaire : Nicole ESTEVE
Titulaire : BERNARD LEBEAU

Excusés (2) :

M. BERAUD Christian
M. ROGER Philippe

Participant (5):

Gilles PUJOL, Directeur Général
Barka OTMANE
Philippe PRIEUX
Frédéric REBOURS
Phillip ROBERT

Monsieur Edouard MATT, président du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare
la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


091-824472559-20200924-DEL20-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Proclame Monsieur Sylvain TANGUY, vice-président du conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération et le déclare installé.



La Présidente
Véronique MAYEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20200924-DEL20-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

C.A. du : **Objet : Délégations du conseil d'administration au directeur**
09.09.2020

Le Conseil d'Administration,

Délibération
N° 2020.11

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

Présents : 17

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Représentés : 2

Pour : 19

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Contre : 0

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°18.150 du 26 juin 2018 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts modifiés de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération

Vu la délibération N°20.041 du 16 juillet 2020 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°20.10 du 9 septembre 2020 de la régie publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'installation du Conseil d'administration,

Vu les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération et notamment son article 11 sur les pouvoirs du Directeur,

Considérant que le bon fonctionnement de la Régie est lié à la réactivité de l'exécutif dans plusieurs domaines,

Considérant que chaque consultation importante est évoquée préalablement en groupe de travail,

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 30 juillet 2020, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle du conseil de la Mairie du Plessis-Pâté - Place du 8 mai 1945 – 91220 LE PLESSIS-PATE sous la Présidence de Monsieur MATT Edouard doyen de la séance.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (17) :

M. BRAIVE Eric
M. CHOLLEY François
M. CORZANI Olivier
M. FRAYSSE Gilles
M. LAMOUR Alain
M. MATT Edouard
M. TANGUY Sylvain
Mme DELMOTTE Kim
Mme DURANTON Marianne
Mme FLORETTE Aline
Mme LEGUICHER Fabienne
Mme MAYEUR Véronique
Mme RIGAULT Sophie
Titulaire : Emmanuel DESERT
Titulaire : Philippe ISENBECK
Titulaire : Nicole ESTEVE
Titulaire : BERNARD LEBEAU

Excusés (2) :

M. BERAUD Christian
M. ROGER Philippe

Participant (5):

Gilles PUJOL, Directeur Général
Barka OTMANE
Philippe PRIEUX
Frédéric REBOURS
Phillip ROBERT

Monsieur Edouard MATT, président du Conseil d'Administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20200924-DEL2020-11-DE

Accusé certifié exécutoire

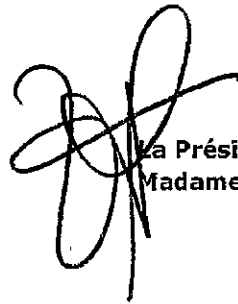
Réception par le préfet : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Délibère, et

Décide de déléguer au Directeur les attributions suivantes :

- Créer, sur avis conforme du comptable, des régies d'avances et de recettes, dans le respect des dispositions réglementaires applicables ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des montants prévus pour les procédures formalisées et dans le cadre d'une entité adjudicatrice au sens des articles L.1212-1 et L.1212-3 du Code de la Commande Publique ;
- Attribuer des marchés publics dont la valeur est inférieure aux seuils de procédures dites « formalisées » applicables pour les entités adjudicatrices (montants révisés par décret tous les 2 ans au 1er janvier).



La Présidente
Madame Véronique MAYEUR